

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 FEVRIER 2016 A 18H30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

Présents : SILVESTRE C, GRILLI M, LEROUX J-P, MILESI V, CLAUZON C, ECH CHAFAI M.H, TRINQUART N, DE VALENCE G, MAURIN Y, BUGEL N, FONQUERNIE A, CUREL N, TRAVERSO N, RODENAS A, DINGLI JP, CHAVRIER C.

Absents et excusés : Mme TAULEMESSE E a donné pouvoir à Mme CLAUZON C.
Mme SONEGO K.E a donné pouvoir à M. DINGLI J.P.

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : MILESI V.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Le compte rendu est adopté par 17 VOIX POUR- 2 ABSTENTIONS (Mme SONEGO- M.DINGLI) et 1 CONTRE (M. CHAVRIER) des membres présents ou représentés.

009/2016 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- VILLE 2015

Vu la situation finale financière 2015 du budget Ville présenté comme suit par M. SILVESTRE :
Vu que Monsieur le Maire ne doit pas être présent, ni prendre vote lors de l'adoption du CA,

SITUATION FINANCIERE DE FIN D'ANNEE-VILLE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	DEFICIT ANNEE	Excédent antérieur	TOTAL
1 177 723,33	1 170 181,21	- 7 562,12	208 051,94	200 489,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	excedent ANNEE	Déficit antérieur	TOTAL
305 790,91	330 894,25	25 103,34	-31 606,41	-6 503,07

Restes à réaliser

DEPENSES	RECETTES	déficit RAR	déficit année	TOTAL
52 500,00		- 52 500,00	- 6 503,07	- 59 003,07

Vu que le compte administratif 2015- Budget Ville est conforme aux écritures du compte de gestion 2015 établi par le comptable du trésor public,

Le Conseil Municipal par 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme SONEGO-MM DINGLI ET CHAVRIER)

- APPROUVE le compte administratif 2015.

010/2016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - VILLE 2015

Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;
Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif ville 2015 ;

Le Conseil Municipal par 16 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme SONEGO-MM DINGLI ET CHAVRIER)

- APPROUVE le compte de gestion du receveur 2015- Budget Ville.

084013
TRES. L'ISLE-SUR-LA-SORGUE



II-1
Exercice 2015

20300 - COMMUNE DE LAGNES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	465 810,06	1 428 036,00	1 893 846,06
Titres de recettes émis (b)	330 894,25	1 233 504,19	1 564 398,44
Réductions de titres (c)	0,00	63 342,98	63 342,98
Recettes nettes (d = b - c)	330 894,25	1 170 161,21	1 501 055,46
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	465 810,06	1 428 036,00	1 893 846,06
Mandats émis (f)	305 790,91	1 177 974,83	1 483 765,74
Annulations de mandats (g)	0,00	251,50	251,50
Dépenses nettes (h = f - g)	305 790,91	1 177 723,33	1 483 514,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 103,34		17 541,22
(h - d) Déficit		7 562,12	

011/2016 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Vu la situation finale financière 2015 du budget assainissement - SPIC présenté comme suit par M. SILVESTRE :

Vu que Monsieur le Maire ne doit pas être présent, ni prendre vote lors de l'adoption du CA,

SITUATION FINANCIERE DE FIN D'ANNEE- ASSAINISSEMENT 2015

SECTION D EXPLOITATION

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	excédent année	Excd antérieur	TOTAL excédentaire
41 893,87	69 784,16	27 890,29	9 038,22	36 928,51

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	excédent année	Excd antérieur	TOTAL excédentaire
16 263,37	22 674,02	6 410,65	85 391,50	91 802,15

Restes à réaliser

DEPENSES	RECETTES	Excd ou déficit	Excd ou déficit y compris RAR

Vu que le compte administratif 2015- Service assainissement SPIC est conforme aux écritures du compte de gestion 2015 établi par le comptable du trésor public,
Le Conseil Municipal par 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme SONEGO-MM DINGLI ET CHAVRIER)

- APPROUVE le compte administratif 2015, Service assainissement.

012/2016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;

084013
TRRS. L'ISLE-SUR-LA-SORGUE



II-1
Exercice 2015

24400 - SPIC ASSAINISSEMENT DE LAGNES -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	108 065,52	57 236,00	165 301,52
Titres de recettes émis (b)	22 674,02	70 851,31	93 525,33
Réductions de titres (c)	0,00	1 067,15	1 067,15
Recettes nettes (d = b - c)	22 674,02	69 784,16	92 458,18
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	108 065,52	57 236,00	165 301,52
Mandats émis (f)	16 263,37	41 893,87	58 157,24
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	16 263,37	41 893,87	58 157,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	6 410,65	27 890,29	34 300,94
(h-d) Déficit			

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif - Budget Assainissement 2015,

Le Conseil Municipal par 16 POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme SONEGO-MM DINGLI ET CHAVRIER)

- APPROUVE le compte de gestion du receveur 2015- Budget Assainissement .

013/2016 : AFFECTATION DE RESULTATS 2015 -VILLE

Considérant que le compte administratif 2015 du budget ville a été adopté et conforme au compte de gestion 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître le résultat de clôture excédentaire suivant :

Section de fonctionnement : 200 489.82 €.

Considérant que le solde d'investissement est déficitaire soit 59 003.07 €

Le Conseil Municipal par 16 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme SONEGO-MM DINGLI ET CHAVRIER)

VOTE ET ARRETE les résultats 2015 au budget primitif 2016- Budget VILLE :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 59 003.07

Compte 002- Excédent de fonctionnement reporté : 141 486.75

014/2016 : AFFECTATION DE RESULTATS 2015 -SERVICE ASSAINISSEMENT

Considérant que le compte administratif 2015 du budget assainissement a été adopté et conforme au compte de gestion 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître le résultat de clôture excédentaire suivant :
Section d'exploitation : 36 928.51 €.

Considérant que le solde d'investissement est excédentaire de : 91 802.15 €

Le Conseil Municipal par 16 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme SONEGO-MM DINGLI ET CHAVRIER)

VOTE ET ARRETE les résultats 2015 au budget primitif 2016- Budget ASSAINISSEMENT :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	0 €
Compte 002- Excédent de fonctionnement reporté :	36 928.51 €

015/2016 : ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME- P.L.U

Vu l'élaboration du projet de PLU,

Vu l'article L 103-6 du code de l'urbanisme qui prévoit le bilan de la concertation,

Vu l'article L.153-14 dudit code, qui prévoit également que le document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-1 et suivants, R.153-1 et suivants et L103-1 et suivants,

Vu la délibération en date 12 août 2014 prescrivant la révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la réunion publique de concertation de la population en date du 15 septembre 2015,

Considérant qu'un débat a eu lieu le 16 octobre 2015 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes ;

Vu les phases de concertation menées,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées.

Le Conseil Municipal par 16 VOIX POUR et 3 CONTRE (Mme SONEGO-MM. DINGLI ET CHAVRIER)

- Tire le bilan de la concertation.

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lagnes,

- Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis à Messieurs :

Le Préfet, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Départemental, Représentants des chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture), Président de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse, Président du Syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – L'Isle sur la sorgue, Président du PNR du Luberon, Directeur du CRPF, Directeur de l'INAO.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et mention de cet affichage sera réalisée dans un journal diffusé dans le département.

016/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016, (DETR) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE SPORTIVE ET SCOLAIRE

Vu le projet de construction d'une halle sportive et scolaire,

Vu que la commune peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux -2016,

Vu le montant estimatif du projet qui s'élève à 260 000 H.T et qui pourrait être financé de la façon suivante :

DETR	80 000.00
Conseil Régional	50 000.00
Conseil Départemental 30% (Construction scolaire 1er degré programme 2016)	78 000.00
Autofinancement ou emprunt	52 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de demander la dotation d'équipement des territoires ruraux-Année 2016, d'un montant de :
80 000 € pour la construction d'une halle sportive et scolaire.

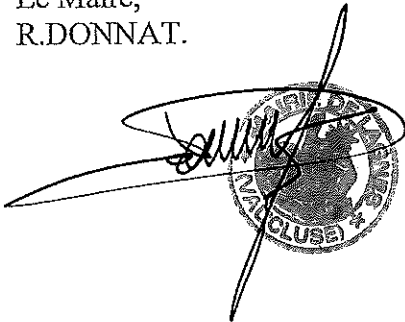
QUESTIONS DIVERSES :

- Les parents d'élèves se sont mobilisés pour le maintien de la 5^{ème} classe de l'école élémentaire. La DASEN confirme sa décision de fermeture conditionnelle. L'ouverture d'une 3^{ème} classe en maternelle pourrait avoir lieu, sous conditionnalité également.
- Une réunion de travail sur le budget 2016 est programmée le vendredi 25 mars à 18h30 salle Jean Lèbre.
- Projet communal de valorisation du Patrimoine Foncier, Naturel et Agricole : M. le Maire informe que la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole a répondu favorablement à la demande de mécénat, et qu'une aide de 25 000€ a été accordée, soit 80% de la dépense.
- Les convocations aux réunions du Conseil ne se feront plus désormais que par mail.
- Suite à diverses infractions d'urbanisme constatées sur la commune par un agent commissionné par l'Etat, la commune exercera la saisine du Juge des référés.
- Une étude du SEDEL a permis d'évaluer les économies générées par l'éclairage public et la chaufferie bois : baisse de 60% de la facture d'électricité pour l'éclairage en lampes led, et baisse de 11 000€ du poste « combustibles ».
- M. le Maire propose au Conseil la rétrocession d'une parcelle communale de 21 m² attenante à une propriété privée, à usage de terrasse. Considérant que cette cession n'aura pas d'incidence, elle est acceptée à l'unanimité, pour un montant de 5000€, frais annexes à la charge du propriétaire.
- M. SYMONDS organise à Lagnes le 18 juin une compétition de Trail Running (course à pied sur sentiers). Les inscriptions sont limitées à 400 coureurs, qui s'affronteront sur 2 parcours. Le départ aura lieu place de la Mairie, et l'arrivée sur la colline du Pieñ. M. DINGLI demande comment sera organisé le stationnement. Il est répondu que les organisateurs s'occupent de cette question.

- L'association « les amis des enfants des écoles d'Anchawadj » demande à la commune une subvention de 200€, avec engagement sur 5 ans. A la majorité, la réponse est négative.
- M. DINGLI s'interroge à propos des nouveaux compteurs électriques Linky d'ERDF, que l'on présente comme pouvant représenter un danger pour la santé. Le conseil ne dispose pas d'assez d'informations sur le sujet, qui sera débattu ultérieurement.
- Mme BRUNET-TRAVERSO est satisfaite de la propreté du PAV, route de Robion. M. SILVESTRE informe que les employés communaux ont été chargés d'en assurer le nettoyage une fois par semaine. M. le Maire informe quant à lui d'un retour progressif aux conteneurs individuels sur certains secteurs.
- M. CHAVRIER demande si l'acte de vente pour l'achat du futur terrain de sport a été signé. M. le Maire répond par la négative, et qu'il le sera très prochainement.
- M. CHAVRIER demande si des critères d'éligibilité ont été établis pour l'accès au logement dans la zone à urbaniser du stade et si la commune sera maitre d'œuvre. Il est répondu non aux deux questions.
- M. CHAVRIER s'interroge sur l'acquisition des parcelles. M. le Maire répond que le terrain sera cédé dans sa globalité à un aménageur.
Une cinquantaine de demandes ont déjà été déposées en mairie.
- M. DINGLI demande si un arrêté a été pris contre les pétards le jour du Caramentran. M. le Maire répond par l'affirmative.
- M. DINGLI évoque un chemin rural barré. Il est répondu que cette obstruction est illégitime. M. SILVESTRE signale que ce chemin a en aval disparu au fil des années.

Fin de la réunion à 20H00.

Le Maire,
R.DONNAT.



La Secrétaire de séance,
V.MILESI.

